

Une convention de partenariat a été signée

Une convention de partenariat entre la chambre de métiers et de l'Artisanat de la Somme et la communauté de communes du pays Hamois a été signée dans le but de réaffirmer la volonté d'œuvrer ensemble à l'accompagnement et au développement des entreprises artisanales du territoire.

Dans une période compliquée, il nous semble important d'harmoniser le travail de notre antenne Est Somme de la chambre de métiers, l'UPERH, l'Union des partenaires économiques de la région Hamoise et le service économique de la communauté de communes », a souligné lors de cette signature, le président de la communauté Hamoise, Marc Bonef.

Un soutien aux entreprises locales

Ce travail collaboratif avait d'abord été formalisé dans le cadre d'une convention avec le Pays Santerre haute-Somme, dont la communauté de communes est membre. Après une réorganisation des compétences de chacun, les collectivités ont décidé de poursuivre ou pas cette action. La communauté de communes du pays Hamois a ainsi tenu à réaffirmer son soutien aux entreprises de son territoire en se donnant les moyens de poursuivre le travail collaboratif entamé depuis plusieurs années. L'occasion également pour l'élu de souligner qu'un fr-

missement économique local se faisait ressentir.

Un service de proximité

Le directeur de la chambre de métiers Alain Bethfort a invité les élus à faire remonter les informations permettant une intervention rapide lors de difficultés d'entreprises dans un contexte économique très difficile. Il a ensuite rappelé les chiffres relatifs à l'activité 2012 sur le territoire Hamois. 782 contacts physiques ou téléphoniques ont été réalisés pour les 178 entreprises du Pays Hamois, sans oublier l'accompagnement de 37 porteurs de projet, deux entreprises en difficulté, douze dossiers d'aide du conseil général et quinze formations pour les artisans. le but de la chambre de métiers étant de travailler sur cinq principaux domaines : la création et l'accompagnement des jeunes entreprises en réalisant des bilans potentiels entrepreneuriaux dans le cadre de Picardie pass création, le suivi des entreprises en difficulté, la transmission-reprise pour le repreneur comme



Le président de la chambre de métiers de la Somme Alain Bethfort (à gauche) et le président de la communauté de communes du Pays Hamois ont signé une convention de partenariat.

pour le cédant, une période difficile de la vie de l'entreprise, l'accompagnement à l'emploi et à l'apprentissage et le soutien aux initiatives économiques et locales sur le secteur. Cette convention annuelle est une première entre les deux structures qui doit permettre à l'antenne Est-Somme de la chambre de métiers basée à Péronne de poursuivre ses actions sur le territoire hamois. Ce service de proximité représente

pour la chambre de métiers une charge de 106 000 euros. La communauté de communes du pays Hamois apportera une contribution de 7 000 euros dans le cadre de cette convention pour permettre la pérennité de l'accompagnement des entreprises artisanales du territoire dans leur développement.

Françoise Damiens